



MAIRIE
Place de l'Eglise
29300 TREMEVEN

Tel : 02.98.96.08.02
Mail : mairie@tremeven.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

DE LA SEANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le deux juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi huit juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :

Mme AUFFRET Annie, Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, M. HELOU Roland, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, M. LE LANN Guillaume, Mme LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :

Mme KERVEADOU Dominique, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme BRUNOU Céline.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 mai 2026

Vote : Unanimité

Tarifs municipaux des Services Périscolaires pour l'année scolaire 2026-2027

Vote : Unanimité

Participation aux dépenses du Service Jeunesse Mutualisé pour 2024 et 2025

Vote : Unanimité

Subventions aux Associations pour 2026

Vote : Unanimité

Subvention au projet de Résidence du Moulin

Vote : Unanimité

Recrutement d'un apprenti pour le service scolaire

Vote : Unanimité

Désignation des élus municipaux auprès des commissions communautaires

Vote : Unanimité

Désignation de représentants municipaux pour le SITC

Vote : Unanimité

Convention pour l'organisation du Festival des Rias

Vote : Unanimité



République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2026

Référence
2026-23

Objet de la délibération
TARIFS PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	18	19

Date de la convocation
2 Juillet 2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le deux juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi huit juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :

Mme AUFFRET Annie, Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, M. HELOU Roland, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, M. LE LANN Guillaume, Mme LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :

Mme KERVEADOU Dominique, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme BRUNOU Céline.

Objet de la délibération : TARIFS MUNICIPAUX DES SERVICES PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Madame Natacha BRISOUAL, Adjointe au Maire, expose :

Concernant les tarifs de Restauration Scolaire, la commune de Tréméven est inscrite dans le dispositif « Cantine à 1 € » depuis septembre 2021 et a délibéré pour le renouvellement de la convention lors de sa séance du 14 novembre 2024.

Il est rappelé que la grille des tarifs doit respecter les conditions suivantes :

- Être progressive et calculée selon les revenus et le nombre d'enfants du foyer.
- Comporter au moins trois tranches, dont au moins une tranche est inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1 €.
- Le tarif inférieur ou égal à 1 € est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000 €.

A l'issue de la commission Finances du 30/06/2026, élargie aux membres de la Commission Education Jeunesse, il est proposé la grille suivante :

Catégorie		Tarif
Elèves	QF ≤ 700	0,85 €
	701 < QF ≤ 1 000	1,00 €
	1 001 < QF ≤ 1 100	1,20 €
	1 101 < QF ≤ 1 300	2,65 €
	QF > 1 300 (ou pas de document fourni)	2,95 €
	PAI	1,00 €
Adultes	Agents communaux et AVS	2,50 €
	Autres (enseignants, etc.)	5,20 €

Concernant les tarifs de garderie du matin et du soir, la commission Finances du 30/06/2026, élargie aux membres de la Commission Education Jeunesse, propose de les maintenir tel quel :

GARDERIE SCOLAIRE (forfait présence)	À partir de 7h15 le matin	1,25 €
	Et jusqu'à 19h le soir	Sans PAI : 2,15 €
		Avec PAI : 1,25 €
	Enfants Extérieurs, le matin	1,55 €
	Enfants Extérieurs, le soir	2,55 €
	Si dépassement horaire	5,00 €

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de l'Adjoint au Maire en charge de l'Education et de la Jeunesse,

Vu l'avis de la commission Finances du 30/06/2026, élargie aux membres de la Commission Education Jeunesse,

Après en avoir délibéré :

- **ADOpte** les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Pour le service de Restauration Scolaire :

Catégorie		Tarif
Elèves	QF ≤ 700	0,85 €
	701 < QF ≤ 1 000	1,00 €
	1 001 < QF ≤ 1 100	1,20 €
	1 101 < QF ≤ 1 300	2,65 €
	QF > 1 300 (ou pas de document fourni)	2,95 €
	PAI	1,00 €
Adultes	Agents communaux et AVS	2,50 €
	Autres (enseignants, etc.)	5,20 €

Pour le service de Garderie :

GARDERIE SCOLAIRE (forfait présence)	À partir de 7h15 le matin	1,25 €
	Et jusqu'à 19h le soir	Sans PAI : 2,15 €
		Avec PAI : 1,25 €
	Enfants Extérieurs, le matin	1,55 €
	Enfants Extérieurs, le soir	2,55 €
	Si dépassement horaire	5,00 €

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme,
 Le 9 juillet 2026

Le Maire,
 Aurélie FOUCHER





République Française
Département du FINISTÈRE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2026

Référence
2026-24

Objet de la délibération
PARTICIPATION AUX DEPENSES DU SERVICE JEUNESSE MUTUALISE POUR 2024 ET 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	18	19

Date de la convocation
2 juillet 2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le deux juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi huit juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :

Mme AUFFRET Annie, Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, M. HELOU Roland, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, M. LE LANN Guillaume, Mme LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :

Mme KERVEADOU Dominique, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme BRUNOU Céline.

Objet de la délibération : PARTICIPATION AUX DEPENSES DU SERVICE JEUNESSE MUTUALISE POUR 2024 ET 2025

Madame le Maire expose :

Les communes de Locunolé, Querrien et Tréméven ont souhaité s'associer afin de disposer d'un service Animation Jeunesse à destination des jeunes de leurs communes respectives.

Pour mettre en commun ces moyens et poursuivre la gestion de ce service, il est apparu que le cadre le plus adapté était celui de l'entente intercommunale prévue à l'article L.5221-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par délibération en date du 20 décembre 2022, le conseil municipal a validé la convention constitutive de l'entente pour la création d'un service animation jeunesse entre les 3 communes, qui prévoit entre autres, que la participation financière soit validée par le Conseil municipal de chaque commune.

Cette convention prévoyait dans son article 6 – Dispositions financières :

- La participation de chaque commune aux dépenses d'investissement s'élève à 1/3 des dépenses d'investissement réalisées par la commune de Querrien.
- La participation aux dépenses de fonctionnement s'élève à 50% pour la commune de Querrien et 25 % pour les communes de Tréméven et Locunolé

Cet article a été modifié par avenant du 20/03/2024 de la façon suivante : « pour les années suivantes, la participation de chaque commune aux dépenses de fonctionnement s'établira au prorata de la fréquentation de chaque commune ».

La commune de Querrien a transmis les dépenses 2024 et 2025 et les deux bilans d'activités et de fréquentations.

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - RESTE A CHARGE	Total heures présence	Heures de présence Trémévenois	Total participation Tréméven
2024	30 985.00 €	7031	910	4 010.29 €
2025	31 882.00 €	6663.5	555	2 655.44 €

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT - RESTE A CHARGE	Total participation Tréméven
2024	39 383.00 €	13 127.67 €
2025	16 336.00 €	5 445.33 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'état des dépenses transmis par la commune de Querrien,

Vu l'avis de la commission Finances du 30/06/2026, élargie aux membres de la Commission Education Jeunesse,

Après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la participation de la Commune de Tréméven aux dépenses 2024 du Service Jeunesse Mutualisé de la façon suivante :
 - Fonctionnement : 4 010.29 €
 - Investissement : 13 127.67 €
- **VALIDE** la participation de la Commune de Tréméven aux dépenses 2025 du Service Jeunesse Mutualisé de la façon suivante :
 - Fonctionnement : 2 655.44 €
 - Investissement : 5 445.33 €
- **DIT** que les crédits ont été inscrits au BP 2026

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 9 juillet 2026

Le Maire,
Aurélien POLICHER





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2026

Référence
2026-25

Objet de la délibération
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	18	19

Date de la convocation
2 juillet 2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le deux juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi huit juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :

Mme AUFFRET Annie, Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, M. HELOU Roland, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, M. LE LANN Guillaume, Mme LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :

Mme KERVEADOU Dominique, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme BRUNOU Céline.

Objet de la délibération : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026

Madame Pascale MOUILLEAU, Adjointe au Maire expose :

Le BP 2026 prévoit une ligne de 15 000 €, affectée à l'article 65748 – Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé.

Pour rappel, en 2025, 12 577 € ont été versés aux associations :

- Associations de Tréméven : 9 505 €
- Associations extérieures : 2 680 €

La Commission Culture / Vie Locale, réunie le 29 juin 2026, et la Commission Finances / Commande Publique, du 30 juin 2026, proposent un montant de 12 297 €, réparti de la façon suivante :

- Associations de Tréméven : 11 095 €
- Associations extérieures : 1 202 €

Les subventions se répartissent de la façon suivante :

ASSOCIATIONS TREMEVEN	MONTANT 2026
Amicale des aînés – Tréméven Accueil	150,00 €
Amicale Laïque	1 000,00 €

Anciens combattants	700,00 €
A.S.T.	2 300,00 €
Club Equilibre	500,00 €
Comédia	300,00 €
Comité de rénovation de Loc-Yvi	260,00 €
Coopérative scolaire	2 535,00 €
Judo club Trémévenois	1 000,00 €
Le Trait	200,00 €
Pétanque club	500,00 €
Société de Chasse Tréméven	200,00 €
Tréméven Moto Sport	250,00 €
VST	1 000,00 €
C'HOARI	200,00 €
TOTAL	11 095,00 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	MONTANT 2026
ADMR	752,00 €
Amicale du Foyer Jean Guéhenno	45,00 €
DDEN Quimperlé	40,00 €
Eaux et rivières	35,00 €
FSE Collège Villemarqué	310,00 €
MFR Elliant	5,00 €
MFR Pleyben	15,00 €
Sous total ASSOS Extérieures	1 202,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	12 297,00 €

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de l'Adjointe au Maire en charge de la Culture, la Vie Locale et la Communication,

Vu l'avis de la commission Culture, Communication et Vie Locale du 29/06/2026 et de la commission Finances du 30/06/2026,

Après en avoir délibéré :

- **ADOpte** l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026, tel que présenté ci-dessus
- **DIT** que les crédits sont bien inscrits au BP 2026

Vote : Unanimité (N'ont pas participé au vote de la subvention de l'association à laquelle ils appartiennent, M. QUENTEL Jean-Claude pour le Pétanque Club, M.DAVID Anthony pour la Société de Chasse, M. LE LANN Guillaume pour l'AST et Mme BRUNOU Céline pour le VST)

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 9 juillet 2026

Le Maire,
Aurélie FOUCHER





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2026

Référence
2026-26

Objet de la délibération
SUBVENTION AU PROJET RESIDENCE DU MOULIN

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	18	19

Date de la convocation
2 juillet 2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le deux juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi huit juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :

Mme AUFFRET Annie, Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, M. HELOU Roland, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, M. LE LANN Guillaume, Mme LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :

Mme KERVEADOU Dominique, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme BRUNOU Céline.

Objet de la délibération : SUBVENTION AU PROJET RESIDENCE DU MOULIN

Madame MOUILLEAU Pascal, Adjointe au Maire en charge de la Culture, Communication et Vie Locale, expose :

L'Association Seulement Moulin Production, domiciliée à Tréméven, organise la première édition de son projet cinématographique « La Résidence du Moulin »

Ce projet de création et de médiation culturelle se déroulera du 20 au 30 août prochain au Moulin du Fourden :

- Accompagnement de trois réalisatrices dans l'écriture
- Tournage et montage de trois courts-métrages originaux, ayant pour fil conducteur l'exploration artistique des paysages locaux et des dynamiques humaines en milieu rural.

Il s'articule autour de 3 axes :

- La valorisation du patrimoine Moulin du Fourden et les décors naturels de la commune
- Un temps fort culturel : grande restitution publique et gratuite, organisée à la Mairie de Tréméven, le dimanche 30 août à 21h45.
- Un réseau de partenaires structuré : collaboration avec l'association L'Artère à Quimperlé et le cinéma La Bobine

Le budget prévisionnel de cette action s'élève à 5 500 €.

Il a donc été proposé aux membres du Conseil, de leur verser une subvention de 500 €.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de l'Adjointe au Maire en charge de la Culture, la Vie Locale et la Communication,

Vu l'avis de la commission Culture, Communication et Vie Locale du 29/06/2026 et de la commission Finances du 30/06/2026,

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Seulement Moulin Production, domiciliée à Tréméven, pour l'organisation de la première édition de son projet cinématographique « La Résidence du Moulin », qui se tiendra du 20 au 30 août 2026.
- **DIT** que les crédits sont bien inscrits au BP 2026

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le 9 juillet 2026

Le Maire,
Aurélie FOUCHER





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2026

Référence
2026-27

Objet de la délibération
RECRUTEMENT D'UN APPRENTI

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	18	19

Date de la convocation
2 juillet 2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le deux juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi huit juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :

Mme AUFFRET Annie, Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, M. HELOU Roland, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, M. LE LANN Guillaume, Mme LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :

Mme KERVEADOU Dominique, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme BRUNOU Céline.

Objet de la délibération : RECRUTEMENT D'UN APPRENTI

Madame le Maire expose :

Les collectivités ont la possibilité de recruter des apprentis.

Le dispositif est le suivant :

- Formation en alternance, combinant formation théorique dispensée en CFA et formation pratique au sein de la collectivité.
- Dispositif qualifiant et diplômant.
- L'apprenti est lié à la collectivité par un contrat de travail (de droit privé) à durée déterminée de 1 à 3 ans

Depuis 5 ans, la commune recrute des apprentis auprès du service Scolaire dans le cadre d'une préparation au CAP AEPE (assistant éducatif de la Petite Enfance).

Pour la rentrée prochaine, il est envisagé le recrutement d'un apprenti en CAP AEPE (assistant éducatif de la Petite Enfance) dont le contrat serait d'un an. Son affectation serait auprès de la classe bilingue enfantine (TPS / PS / MS / GS).

La rémunération de cet apprenti serait de 51 % du SMIC (2ème année CAP) et exonérée des charges sociales, à l'exception des cotisations Accident du travail pour l'employeur.

Le coût mensuel du poste est estimé à 968,02 € et le coût annuel à 11 616.24 €.

A cette rémunération, il faut ajouter le versement mensuel de 20 points de NBI supplémentaires, soit un coût mensuel supplémentaire estimé à 142 € et un coût annuel estimé à 1 705 €

Enfin, les coûts pédagogiques seraient de 5 200 € environ.

Le coût total de ce recrutement est donc estimé à 18 520 €.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Madame le Maire,

Vu l'avis de la commission Finances du 30/06/2026, élargie aux membres de la Commission Education Jeunesse,

Après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le recrutement d'un apprenti au service Education pour l'année scolaire 2026-2027
- **PRECISE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2026.

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 9 juillet 2026

Le Maire,
Aurélie FOUCHER





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2026

Référence
2026-28

Objet de la délibération
COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	18	19

Date de la convocation
2 juillet 2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le deux juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi huit juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :

Mme AUFFRET Annie, Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, M. HELOU Roland, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, M. LE LANN Guillaume, Mme LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :

Mme KERVEADOU Dominique, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme BRUNOU Céline.

Objet de la délibération : COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Madame le Maire expose :

Lors de la séance du 5 mai 2026, le Conseil Communautaire a décidé la création de 7 commissions thématiques intercommunales :

- Finances
- Aménagement (mobilités, urbanisme intercommunal, habitat)
- Cycles de l'eau (Grand cycle, eau et assainissement)
- Solidarités (enfance jeunesse sport, initiatives sociales et santé)
- Culture et Pays d'Art et d'Histoire
- Environnement (déchets, environnement, énergie, Plan climat, alimentation)
- Attractivité (tourisme, commerce, développement économique, emploi)

Conformément au règlement intérieur en vigueur, chaque commission comprendra des membres titulaires désignés au sein du conseil communautaire ou des conseils municipaux. Chaque commune pourra être représentée par 2 élu-es maximum par commission, les Vice-président-es n'étant pas comptabilisé-es dans ce quota.

Afin de permettre à l'ensemble des élu-es du territoire de mieux appréhender les compétences et missions de chaque commission, des réunions de découverte ont été organisées pour chacune d'entre elles.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis les candidatures présentées,

Après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** les conseillers municipaux suivants pour siéger dans les commission communautaires :

Commission	Membres
Finances	François SCELO Natacha BRISHOUAL
Aménagement (Mobilités, urbanisme intercommunal, habitat)	Pascal GEHANNIN Muriel LE GUILLOUX
Cycle de l'Eau (grand cycle, eau et assainissement)	Florent FEVRIER Roland HELOU
Culture – Pays d'Art et d'Histoire	Pascale MOUILLEAU Solène LE ROUX
Solidarité (Enfance, Jeunesse et Sport, initiatives sociales et Santé)	Natacha BRISHOUAL Dominique KERVEADOU
Attractivité (Tourisme, Commerce, Développement Economique, Emploi)	Céline BRUNOU Alain PRIMAT
Environnement (Déchets, Environnement, Energie, Plan Climat, Alimentation)	Anthony DAVID Guillaume LE LANN

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme,
 Le 9 juillet 2026

Le Maire,
 Aurélie FOUCHER





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2026

Référence
2026-29

Objet de la délibération
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LE SITC

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	18	19

Date de la convocation
2 juillet 2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le deux juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi huit juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :

Mme AUFFRET Annie, Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, M. HELOU Roland, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, M. LE LANN Guillaume, Mme LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :

Mme KERVEADOU Dominique, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme BRUNOU Céline.

Objet de la délibération : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LE SITC

Madame le Maire expose :

Par arrêté du Préfet du Finistère en date du 15/09/2016, la fusion du Syndicat Intercommunal de Travaux communaux avec Quimperlé communauté a été actée à compter du 1er janvier 2017.

Le Service Intercommunal de Travaux Communaux et Communautaires (SITC) est habilité à effectuer tous travaux de voirie, les réseaux divers, les petits travaux de maçonnerie que les communes et la communauté lui confient.

15 communes sont ainsi adhérentes au service commun : Arzano, Baye, Clohars-Carnoët, Guilligomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Moëlan Sur Mer, Querrien, Quimperlé, Rédéné, Riec Sur Bélon, Tréméven, Bannalec, Saint Thurien, ainsi que Quimperlé communauté.

Il convient de nommer deux élus maximum, pour représenter la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis les candidatures présentées,

Après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** les conseillers municipaux suivants pour représenter la Commune auprès du SITC :
 - M. Anthony DAVID
 - M. Roland HELOU

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 9 juillet 2026

Le Maire,
Aurélié FOUCHER





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2026

Référence		
2026-30		
Objet de la délibération		
CONVENTION POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL LES RIAS 2026		
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	18	19
Date de la convocation		
2 juillet 2026		
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 19		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le deux juillet deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi huit juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :

Mme AUFFRET Annie, Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, M. HELOU Roland, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, M. LE LANN Guillaume, Mme LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :

Mme KERVEADOU Dominique, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme BRUNOU Céline.

Objet de la délibération : CONVENTION POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL LES RIAS 2026

Madame MOUILLEAU Pascal, Adjointe au Maire en charge de la Culture, Communication et Vie Locale, expose :

Le Festival des Rias se tiendra du mercredi 26/08 au samedi 29/08/2026.

Pour l'édition 2026, les communes traversées sont les suivantes : Scaër, Tréméven, Baye, Clohars-Carnoët, Saint-Thurien, Riec-sur-Bélon, Quimperlé, Guifflegomarc'h.

Pour organiser au mieux cet événement, il est prévu une convention tripartite, entre Le Fourneau, Quimperlé Co et chacune des Communes.

Pour les communes, il s'agit de :

- Mettre à disposition des lieux d'accueil
- De prévoir le soutien des Services Techniques
- La location de WC mobile
- L'installation / désinstallation de la signalétique fournie par les organisateurs du Festival

Sur Tréméven, 3 spectacles seront organisés les 26 et 27/08. La convivialité sera assurée par les associations de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VALIDE** la convention de partenariat pour le Festival des Rias 2026
- **DESIGNE** Mme Pascale MOUILLEAU comme élue référente pour l'ensemble du Festival
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette convention

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 9 juillet 2026

Le Maire,
Aurélie FOUCHER

